

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

### Désignation d'un représentant à la Société Publique Locale (SPL) la Fabrique Métropolitaine

Le projet métropolitain a nécessité la création de la Fabrique Métropolitaine par le Conseil de la CUB en 2011. Il s'agit d'une Société Publique Locale qui doit répondre aux grands défis d'aménagement lancés sur le territoire communautaire. Elle est chargée de conduire et développer les actions et les opérations d'aménagement et de construction concourant au développement urbain de la métropole.

Par la délibération n°2011-166, la Commune de Cenon a souhaité adhérer à cette SPL, en devenant actionnaire, cela lui permet de solliciter ses services mais également de s'y faire représenter.

Compte tenu des articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants du CGCT, de la participation de la Commune dans le capital de la SPL et des statuts qui la composent, la Ville doit désigner un représentant titulaire aux fins de siéger dans les instances de gouvernances de la SPL La Fab.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**28 voix pour**

**0 abstention**

**6 voix contre**

**1NPPPV**

**désigne Anne LEPINE comme représentante titulaire aux fins de siéger dans les instances de gouvernances de la SPL La Fab.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200529-2020-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 10/05/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.